

agriculture & biodiversité

ARDECHE

Mouillères et narces...

Les zones humides ont toute leur place dans les exploitations agricoles

Préservation des zones humides

Même si les zones humides sembleraient, à première vue, pouvoir être présentées comme des sites naturels, elles ont en fait été en grande partie façonnées au cours des âges par l'Homme et particulièrement par l'agriculture. Les agriculteurs sont en effet les principaux acteurs de la préservation et du maintien de ces zones humides. Même si l'exploitation de ces surfaces n'est pas toujours aisée, les agriculteurs ont bien compris les enjeux environnementaux de ces milieux et sont de plus en plus conscients de la valeur fourragère complémentaire de ces espaces pour les élevages (mise en évidence depuis quelques années par la sécheresse récurrente).

L'Azuré des mouillères (papillon) pond exclusivement sur les fleurs de Gentiane des marais !

Une linaigrette un tant soit peu ébouriffée !

Des pratiques à éviter

Les principales menaces pour les zones humides « agricoles » sont en relation avec une intensification des pratiques ou avec leur abandon : drainage, augmentation des intrants (engrais, chaux...), fauche « précoce », sur-pâturage et sur-piétinement, mise en culture, boisement, abandon des parcelles...



Virginie Pierron



Yves Rozier

Prairie humide sur le Plateau ardéchois



CA07

Un étonnant trèfle d'eau, espèce caractéristique des zones humides !

Une gentiane, des fourmis, un papillon... et des agriculteurs

L'Azuré des mouillères (papillon) pond exclusivement sur les fleurs de Gentiane des marais. Chaque œuf donne naissance à une chenille qui va se nourrir de la fleur de Gentiane dans un premier temps. Puis des fourmis viennent chercher la chenille pour l'élever et la nourrir comme une des leurs ! La chenille devient alors carnivore et se nourrit sans vergogne des œufs et des larves de fourmis... En contrepartie, les chenilles exsudent un liquide sucré dont les fourmis sont friandes. La chenille se développe, se métamorphose en papillon l'été suivant, qui pond à son tour sur une autre gentiane afin que le cycle se perpétue. La gentiane des marais pousse préférentiellement dans les prairies humides, les landes humides et les tourbières de la Montagne ardéchoise, qui sont entretenues par les agriculteurs depuis des générations.

Démarches agro-environnementales

Les agriculteurs du Plateau ardéchois ont été très tôt et très fortement mobilisés dans les démarches agro-environnementales de préservation des zones humides : Opération Locale (OLAE) à partir de 1995 et contrat type « Zones Humides du Plateau ardéchois » du Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) de 2000 à 2002. Le site Natura 2000 « Loire et ses affluents » (B21), construit principalement à partir des milieux humides (cours d'eau et zones humides) du nord du Plateau ardéchois, a permis de proposer aux agriculteurs des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) spécifiques aux zones humides. Plus de 90 agriculteurs locaux se sont ainsi engagés, sur plusieurs années à préserver plus de 579 ha de zones humides, notamment en maintenant l'ouverture de ces milieux et en supprimant tous les apports d'intrants (fertilisation, amendements, produits phytos...).

les rigoles

Ces petits canaux (à ne pas confondre avec du drainage), d'une profondeur de 30 cm maximum et qui suivent les lignes de niveau, permettent l'évacuation des eaux superficielles afin d'éviter la dégradation de la parcelle par le piétinement des animaux ou le passage du tracteur, tout en maintenant les caractéristiques écologiques essentielles de ces milieux. Elles représentent un exemple traditionnel de compromis entre l'utilisation agricole et la préservation des prairies humides sur la Montagne ardéchoise.

ZOOM sur



CA07



agriculture & biodiversité

ARDECHE

Entre terre et eau : des écosystèmes remarquables

Pour une meilleure (re)connaissance des zones humides

Définition

« On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles («aimant l'eau») pendant au moins une partie de l'année. » (Loi sur l'Eau, 1992). Les zones humides présentes en Ardèche se composent surtout de prairies humides et de tourbières.

Un besoin de connaissance

L'inventaire des zones humides du département a été achevé en 2008 : total d'environ 1 500 zones humides, pour une superficie de plus de 4 700 ha (hors cours d'eau et plans d'eau) dont 3 600 ha au moins sont exploités par des agriculteurs.



Des milieux menacés

Ils font partie des écosystèmes les plus menacés dans le Monde. La régression des zones humides en Europe n'a jamais été aussi intense que depuis la seconde guerre mondiale. Deux tiers des zones humides ont disparu dans notre pays depuis le début du XXe siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990. Une situation essentiellement due aux activités humaines.

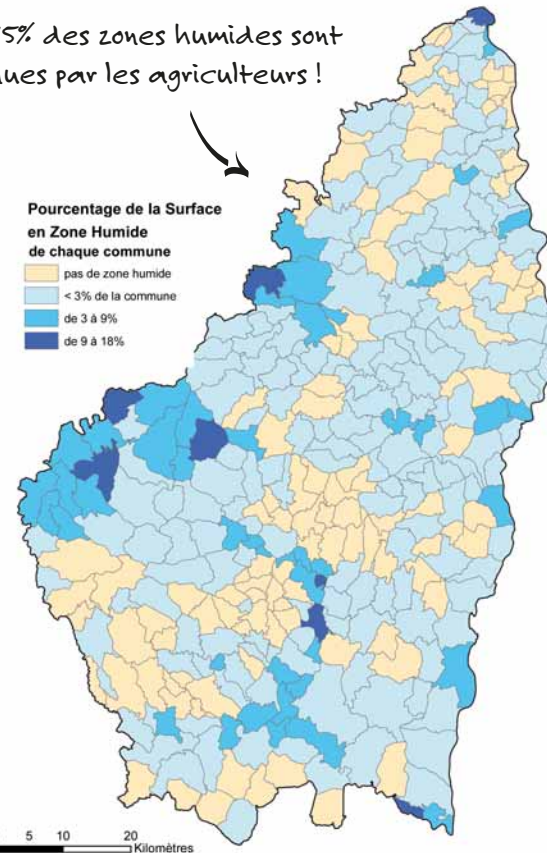
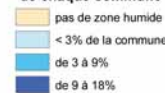
C'est l'étonnante histoire d'un papillon, l'Azuré des mouillères, qui cherche à pondre exclusivement sur une fleur en particulier, la Gentiane des marais...

Plus de 75% des zones humides sont entretenues par les agriculteurs !

"Vu du ciel": différents usages d'une zone humide



Pourcentage de la Surface en Zone Humide de chaque commune



Des rôles multiples

«Eponges» : alimentation des sources, cours d'eau et nappes phréatiques, participation au soutien du niveau d'eau en période sèche, régulation des écoulements en limitant la violence des inondations en aval.

«Station d'épuration naturelle» : maintien d'une bonne qualité des eaux en les filtrant.

«Support de nombreuses activités» : agriculture, chasse, pêche, pisciculture, randonnée, baignade, animations pédagogiques et éducation à l'environnement.

«Hauts lieux pour la biodiversité» : habitats de nombreuses espèces floristiques et faunistiques liées à ces milieux. En France, la moitié des oiseaux dépendent à différents niveaux des zones humides et un tiers des espèces végétales rares et menacées y est localisé.

Et aussi dans le paysage et l'histoire d'un territoire...

ZOOM sur Les « narces » du Plateau ardéchois

Ce plateau, situé dans l'Est du département, entre 900 et 1200m d'altitude, est un véritable «château d'eau», source de nombreuses rivières et torrents. Il rassemble aussi la plus importante concentration de zones humides de l'Ardèche. Exemples : la Vestide du Pal sur la commune de Montpezat-sous-Bauzon, la tourbière de Sagne Redonde sur la commune de Lanarce... On y trouve un grand nombre d'espèces d'intérêt national et européen, comme le Rossolis à Feuilles rondes (plante carnivore), la gentiane des marais et l'Azuré des mouillères (papillon).



Conception : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
Réalisation : SEJIAR
Coordination : SARL SEPADA

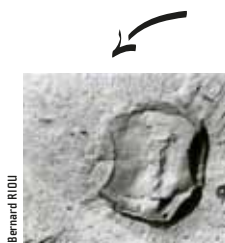
agriculture & biodiversité

ARDECHE

Les châtaigneraies traditionnelles, des écosystèmes à part entière

65 variétés locales !

Cette différenciation variétale est autant le fruit de la nature (conditions pédo-climatiques) que celui de la main de l'homme (ex : sélection, greffage...). Des variétés spécifiques et endémiques se sont ainsi développées, en même temps que les «faïsses» ou «faysses» (terrasses souterraines généralement par un mur de pierres) sur lesquelles les châtaigniers sont souvent cultivés.



Bernard RIGOU

Châtaigne fossile

Fossile de 8 millions d'années découvert dans les carrières de diatomite de St Bauzile (massif du Coiron)

Des cultures adaptées au territoire

Cette diversité génétique permet une répartition de la culture de la châtaigne du nord au sud du département avec un échelonnement de la récolte de mi-septembre à mi-novembre. Le caractère précoce ou tardif des variétés contribue également à l'étalement de la récolte à l'intérieur d'un même secteur castanéicole.



Le châtaignier : un arbre emblématique du département de l'Ardèche



Gilles SAN MARTIN

Les cavités des vieux châtaigniers font des gîtes idéaux pour certains oiseaux et chauves-souris

La châtaigneraie ardéchoise en quelques chiffres

- 58 000 ha environ à son apogée vers 1860
- 34 000 ha environ actuellement
- 13 % environ du territoire ardéchois (l'Ardèche est l'un des 5 départements français les plus boisés et le premier en Rhône-Alpes avec au moins 45% de forêts)
- 3^e essence forestière départementale et 2^e feuillu derrière le chêne pubescent
- 5 000 à 6 000 ha cultivés
- 65 variétés traditionnelles et répertoriées dans l'AOC «Châtaigne d'Ardèche»
- 5 500 tonnes/an de châtaignes en moyenne (l'Ardèche est le premier département producteur)
- Environ 1 000 ramasseurs, représentant de 600 à 700 ETP, dont la moitié seulement est agriculteur professionnel

Les origines de Castanea sativa

L'un des principaux foyers d'origine des populations actuelles de châtaigniers se situe dans l'Est de la Turquie.

Sa propagation après la dernière période glaciaire (il y a environ 10 000 ans) est sans doute à la fois naturelle et anthropique. En France, la culture du châtaignier a probablement été introduite par les romains dès les premiers siècles de notre ère. Dès le X^{ème} siècle, les moines cisterciens ont contribué au développement de cette culture dans le Vivarais, notamment parce qu'ils maîtrisaient les techniques de la greffe.

Des usages diversifiés

Les variétés à petits calibres et avec une bonne capacité d'épluchage sont orientées en général vers la transformation (Pourette, Sardonne...), celles qui se conservent le mieux sont trempées pour être vendues en frais tardivement (Bouche Rouge) et les variétés les plus sucrées sont préférentiellement grillées (Combale).

A mi-chemin entre verger et forêt

Les châtaigniers sont probablement les seuls arbres fruitiers en France dont la culture traditionnelle s'apparente autant à l'exploitation d'un verger que d'un peuplement forestier, notamment du fait de leur hauteur (de 25 à 35 m) et de leur longévité (de 500 à plus de 1 000 ans) importantes. Leur richesse écologique intrinsèque est proche de celle d'une forêt : la diversité de la végétation du «sous-bois», les mousses et lichens accrochés aux écorces, les nombreux oiseaux et reptiles profitant de l'abri du houpier et des racines, etc. De par leur ancienneté, les vergers traditionnels sont généralement constitués d'arbres de gros diamètres, avec des parties de bois mort et de nombreuses cavités, qui sont très intéressants pour la biodiversité.



Conception : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
Réalisation : SEJIAR
Coordination : SARL SEPADA

agriculture & biodiversité

ARDECHE

Des différences «vachement» assumées

Exemple de la diversité des races bovines

Un inventaire systématique

Parmi toutes les espèces animales domestiques présentes dans les exploitations agricoles ardéchoises, c'est sans aucun doute les «bovins» dont on connaît le plus précisément la répartition en fonction des races. L'enregistrement annuel du type de race est en effet systématique pour cette espèce seulement (EDE, GDS)...



Gaëlle DUBATE

Pie Noir ↗

Spécialisation des productions

Le type d'élevage bovin recouvre de nombreuses productions : lait, viande (bœufs, veaux sous la mère, broustards...) ou fromages. Certaines races bovines sont plus adaptées pour un usage particulier : «races à lait» (ex : Prim'Holstein), «races à viande» (ex : Charolaise) et «races mixtes», à potentiel équilibré pour les filières lait et viande (ex : Montbéliarde).



Cyrille BERNIZET

Vosgienne ↗

Des races à faibles effectifs

Six races bovines menacées de disparition, soit un tiers de la liste nationale, étaient présentes en 2009 dans le département mais ne comptaient en tout que 200 animaux environ.



Aron WIERNO

Villard de Lans ↖

Les types raciaux et leurs effectifs (en Ardèche, fin 2009)



Montbéliarde, 16 012

24 races bovines élevées en Ardèche

- aucune race bovine n'est d'origine locale,
- 14 races ont des effectifs inférieurs à 100 animaux,
- les six principales races représentent 95 % des effectifs,
- près d'un bovin sur trois appartient à la race Montbéliarde...

Aubrac, 3 879



Charolaise, 8 127

Limousine, 3 787



Abondance, 3 317

Prim'Holstein, 3 076



Salers, 1 304



Tarentaise, 514



Blonde d'Aquitaine, 185

Galloway, 175



et races < 100 effectifs, 488

Source : EDE/GDS

Liste nationale des races domestiques agricoles menacées de disparition

Espèce bovine	Armoricaine, Bazadaise, Béarnaise, Bleue du Nord, Bordelaise, Bretonne Pie Noir, Casta (Aure et St Girons), Ferrandaise, Flamande, Froment du Léon, Lourdaise, Maraîchine, Mirandaise (Gasconne aréolée), Nantaise, Raço Di Biou (Camargue), Saônoise, Villard de Lans, Vosgienne.
Espèce ovine	Aure et Campan, Avranchin, Barégeoise, Belle Ile, Berrichon de l'Indre, Bizet, Bleu du Maine, Boulonnais, Brigasque, Castillonnaise, Caussearde des Garrigues, Charmoise, Cotentin, Landaise, Landes de Bretagne, Lourdaise, Mérinos de Rambouillet, Mérinos précoce, Montagne Noire, Mourerous, Quessant, Raiole, Rouge du Roussillon, Roussin de la Hague, Solognote, Southdown français, Thones et Marthod.
Espèce caprine	Des Fosses (« chèvre des fossés »), Poitevine, Provençale, Pyrénéenne, Rove.
Espèce porcine	Cul noir du Limousin, Nustrale, Porc Basque, Porc Bayeux, Porc blanc de l'Ouest, Porc Gascon.
Espèce équine	Ardennais, Auxois, Boulonnais, Breton, Camargue, Castillon, Cob Normand, Comtois, Landais, Merens, Mulassière du Poitou, Percheron, Pottock, Trait du Nord.
Espèce asine	Âne de Provence, Âne des Pyrénées, Âne du Bourbonnais, Âne du Cotentin, Âne normand, Baudet du Poitou, Grand Noir du Berry.

annexe du PDRH, 2009

ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL



Conception : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
Réalisation : SEJIAR
Coordination : SARL SEPADA

La production d'olives la plus variée de France

Une trentaine de variétés locales

Baguet, Bé de Cézé, Béchude, Besse, Blanchet, Bouquetière, Broutignan blanc, Broutignan noir, Cornadou, Damasse, Daurade, Dorée Aubenas, Dorée Bourg St Andéol, Dorée Largentière, Grosse noire, Grosse Violette, Négrette – Noirette, Noirette, Petite Violette, Pêto dé Ra, Picholine, Pointue, Ronde de V. de Berg, Rougette de l'Ardèche, Rougette du Gard, Salernet, Sausen noir, Sauzen vert, Ubac, Verdale de l'Ardèche.

Une biodiversité source de qualité

Les dégustations d'huiles d'olives par variété et par producteur ont permis de reconnaître des huiles de très grande qualité gustative en Ardèche, comparables aux «grands crus» de Toscane ! Le syndicat des oléiculteurs s'interroge sur l'opportunité de la mise en place d'une AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) ou d'une IGP (Indication Géographique Protégée) qui allierait conservation des variétés locales et développement économique.

Les oliveraies sont en général morcellées et de taille modeste



Négrette

La redécouverte d'un patrimoine

Entre 1999 et 2001 a été réalisé un important travail d'identification pour retrouver les variétés anciennes, en collaboration avec l'Inra de Montpellier et le Conservatoire botanique de Porquerolles. L'Ardèche a été un département pilote pour l'élaboration d'une méthode d'analyse de l'ADN d'olivier.

Un contexte propice à la diversité

La culture de l'olivier est associée en Ardèche à plusieurs terroirs (zones calcaires, gréseuses et schisteuses). La petite taille des exploitations de type familial, le morcellement des vergers, les habitudes de travail et de recherche des plants les plus adaptés au milieu, enfin la difficulté de se positionner sur une oléiculture intensive (qui aurait rapidement écarté des variétés moins productives), ont dû aussi jouer un rôle important dans la diversité génétique des oliveraies.

Caractéristiques de l'oliveraie ardéchoise

- Environ 76 000 arbres en production.
- Les oléiculteurs seraient au nombre de 700.
- L'olivier est depuis de nombreuses années le premier arbre planté sur le département, toutes espèces confondues (entre 10 et 25 ha par an).
- 7 moulins d'huile d'olives : 2 « anciens » (sur la trentaine existante au XIXe siècle) et 5 « nouveaux » à Bourg St Andéol, Payzac, Vallon Pont d'Arc, Bessas et Lagorce.



Plus de trente variétés locales ont été recensées en Ardèche !



Le verger oléicole s'est considérablement réduit au cours du XIXe siècle

Les origines de la culture de l'olivier

Si l'olivier est désormais indissociable du paysage grec ou italien, il n'en est pas originaire ; la culture des oliviers serait en effet apparue au Proche-Orient où on le retrouve également en forêts. Les Phéniciens l'aurait propagé le long des côtes de la Méditerranée et particulièrement dans leur colonie de Carthage (près de Tunis), d'où l'espèce se répandit dans toute l'Afrique du Nord. Selon la légende, l'olivier aurait été apporté d'Egypte ou de Libye en Grèce (région de l'Attique) par Cécrops qui enseigna l'agriculture et fonda la cité d'Athènes.

ZOOM SUR

ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL



agriculture & biodiversité

Une planète agricole en miniature

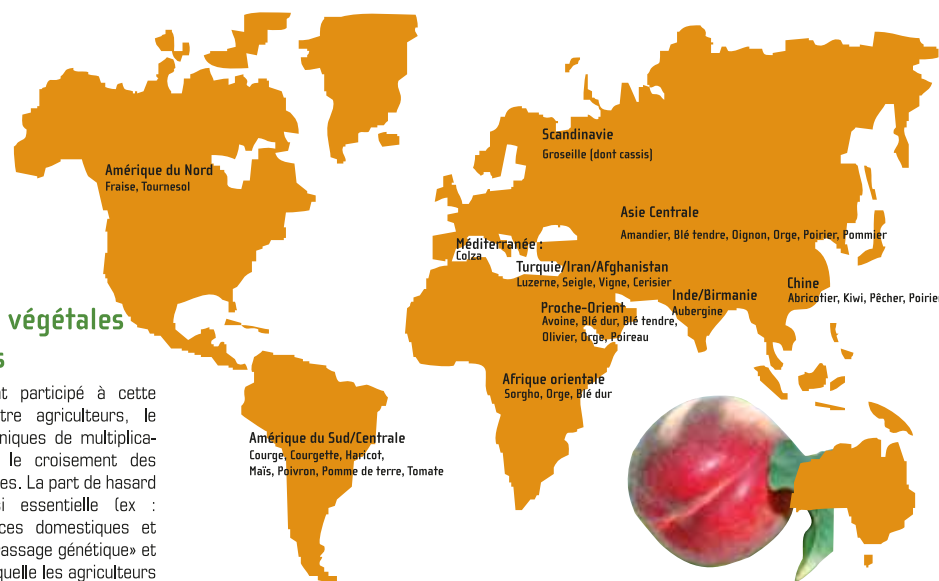
L'Ardèche représente un échantillon remarquable de cultures provenant du monde entier

La « révolution néolithique »

Les débuts de l'agriculture correspondent à la domestication par l'Homme de certaines espèces végétales et animales il y a 10 000 ans environ dans les premiers «centres historiques» (Croissant fertile, Méso-Amérique et Chine du Nord). C'est cette évolution qui a permis à l'humanité de «croître et prospérer», en assurant une alimentation relativement stable et abondante (si on la compare à celle des populations de «chasseurs cueilleurs»).

Création des variétés végétales et des races animales

Les cultivateurs et éleveurs ont participé à cette création par des échanges entre agriculteurs, le développement de certaines techniques de multiplication végétative, la sélection et le croisement des individus selon leurs caractéristiques. La part de hasard a certainement été tout aussi essentielle (ex : mutations, contacts entre espèces domestiques et «parents sauvages»...) dans le «brassage génétique» et l'apparition d'une diversité dans laquelle les agriculteurs ont su puiser ce qui les intéressait.



Aux sources de l'agriculture

Déterminer l'origine des espèces domestiquées s'apparente souvent à une véritable enquête de détective, qui doit combiner différentes méthodes empruntées à de nombreuses disciplines : botanique, génétique et moléculaire, archéologique, historique et linguistique. N'ayant bien sûr quasiment jamais accès à une observation directe de cette première utilisation par l'homme de ces espèces, la reconstitution de leur histoire fait appel à un faisceau de preuves et d'hypothèses et relève presque toujours de probabilités.



Variétés Golden et Royal gala



La violine de Borée : une variété ardéchoise de pomme de terre

Petit lexique fruits & légumes

- Akène** : fruit à péricarpe sec, indéhiscent et non soudé à la graine unique. Châtaignier, Tournesol.
- Baie** : fruit charnu (mésocarpe et endocarpe) renfermant une ou plusieurs graines. Groseille (dont Cassis), Kiwi, Melon, Poivron, Tomate, Baie.
- Bulbe** : partie souterraine constituée de feuilles modifiées pour le stockage de réserves nutritionnelles. Aubergine, Oignon.
- Capsule siliquie** : fruit à péricarpe sec, biloculaire, avec quatre fentes de déhiscence. Colza.
- Caryopse (ou « grain »)** : fruit à péricarpe sec, indéhiscent et soudé à la graine unique (à la différence d'un akène). Avoine, Blé dur; Blé tendre, Maïs, Orge, Seigle, Sorgho.
- Drupe** : fruit charnu (mésocarpe) à noyau unique et « dur » (endocarpe lignifié) contenant la ou les graines. Abricotier, Amandier, Cerisier, Olivier, Pêcheur.
- Fruit** : partie du végétal protégeant la graine. Il succède à la fleur par transformation du pistil (organe sexuel femelle).
- Faux-fruit** (ou pseudo-fruit ou fruit complexe) : le corps charnu que l'on mange est en fait essentiellement formé par le réceptacle floral hypertrophié. Courge, Courgette, Fraise, Poirier, Pommier.
- Gousse** : fruit à péricarpe « sec » avec deux fentes de déhiscence. Haricot.
- Péricarpe** : paroi de l'ovaire (partie du pistil contenant les ovules, futures graines) composée de 3 couches (de l'extérieur vers l'intérieur) : l'épicarpe (épiderme coloré), le mésocarpe (charnu chez les drupes et les baies) et l'endocarpe (lignifié et appelé noyau chez les drupes et charnu chez les baies).
- Rhizome** : tiges souterraines. Pomme de terre.

Des ressources génétiques en danger

Ces dernières décennies, s'est manifestée « une uniformisation des productions animales et végétales sur des surfaces de plus en plus importantes. Elle a entraîné une réduction sensible du nombre des espèces utilisées par l'homme ainsi qu'une nouvelle forme d'exploitation de la diversité génétique, les races et cultivars locaux étant remplacés par des formes d'élites, tandis que les systèmes de production traditionnels régressaient. Les races et cultivars locaux, souvent moins productifs et beaucoup plus hétérogènes que les variétés élites constituaient des sources importantes de diversité du fait de leur base génétique large. Leur désuétude et l'absence d'organisation pour préserver ce capital génétique a conduit à la perte irréversible d'une partie de celui-ci. [...] L'uniformité génétique peut rendre une race ou une culture très vulnérable aux épidémies de ravageurs ou maladies. Répondre aux besoins d'une agriculture durable, plus économe et plus respectueuse de l'environnement, plus diversifiée et capable de s'adapter à des changements climatiques notables, impose de pouvoir faire régulièrement appel à une diversité génétique importante. » Extrait de l'introduction de la «Charte Nationale pour la gestion des ressources génétiques», adoptée par la France en 1997.



Variétés anciennes de tomates

Crédit photos : Avenir Agricole de l'Ardèche, CA07



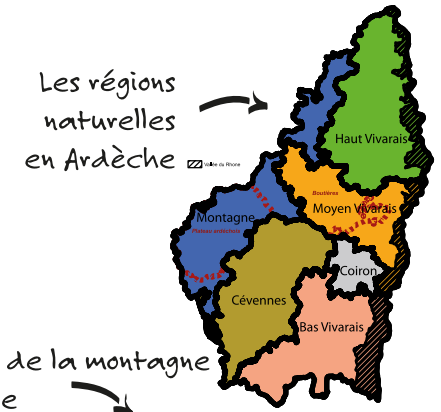
Conception : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
Réalisation : SEJIAR
Coordination : SARL SEPADA

agriculture & biodiversité

ARDECHE

Les agriculteurs, créateurs de paysages

Préservation des terroirs et de l'identité des territoires, maintien de l'ouverture du milieu, lutte contre l'embroussaillage, les risques d'incendie et la fermeture du paysage, inter-relations avec les espaces urbains et forestiers...



Prairies naturelles du Plateau ardéchois



Landes de la montagne cévenole



Terrasses dans les Boutières

Agriculture et espace urbain



Haies sur le Plateau du Coiron

Vergers sur une île du Rhône



Un rempart contre la fermeture du paysage



Vignes en Ardèche méridionale



Photographies aériennes [ortho-photos] de l'Institut Géographique National (IGN)



ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Conception : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
Réalisation : SEJIAR
Coordination : SARL SEPADA

Les « prairies fleuries », des champs en technicolor !

Patrimoine agricole et paysager, habitats riches en espèces et surfaces fourragères de qualité

Ses fleurs ne s'ouvrent que de 8 H à 14 H !

Salsifis des prés



Cistre ou Fenouil des Alpes



Indissociable de l'AOC « Fin Gras du Mézenc »

Prairie naturelle du Plateau ardéchois

Un équilibre fragile

La nature de la végétation (nombre et type d'espèces) dépend des conditions pédologiques (type de sol), de l'altitude, du climat et des pratiques agricoles.

Les prairies naturelles de fauche peuvent être menacées par les constructions (bâtiments, routes...) mais également par certaines pratiques comme l'abandon de la fauche, le sur-pâturage, la sur-fertilisation, la fauche précoce ou la mise en culture (ex : céréales, prairies temporaires...).

Utilisé autrefois dans la transformation fromagère

Caille-lait jaune



Une MAET originale

Une Mesure Agro-Environnementale Territorialisée, dite « MAET prairies fleuries », ayant pour objectif la préservation des prairies naturelles de fauche, est proposée aux agriculteurs depuis 2008 dans certains sites Natura 2000 du département. Cette MAET permet de valoriser les pratiques traditionnelles « extensives » des agriculteurs dont le travail est à l'origine de ces milieux remarquables.

Jusqu'à plus de 80 espèces végétales différentes sur une même parcelle !

Des guides et des visites

Des guides floristiques ont été élaborés pour la mise en œuvre de la « MAET prairies fleuries », à partir de listes d'espèces établies par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) et spécifiques à chacun des sites Natura 2000 concernés. Les agriculteurs intéressés peuvent aussi participer à des visites de terrain organisées depuis plusieurs années par la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN). Ces guides et ces visites permettent d'aider les agriculteurs à identifier les espèces végétales caractéristiques du bon état de conservation des prairies naturelles de fauche.

Armérie des sables



ZOOM SUR l'apiculture

La pollinisation par les insectes, dont l'essentiel est assuré par les abeilles, serait à l'origine de la reproduction sexuée (et donc de la survie et de l'évolution) de 80 % des espèces de plantes à fleurs dans le monde. L'Ardèche est l'un des plus importants départements français pour l'activité apicole.



agriculture & biodiversité

ARDECHE

Des repères utiles

Définitions de la biodiversité

"La variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes." (Convention internationale sur la Diversité Biologique de 1992).

La biodiversité s'envisage donc à différentes échelles, étroitement liées entre elles :

- **Diversité des gènes** (ou "intra-spécifique" - pour une même espèce) : les variétés végétales et les races animales ou même les variations génétiques entre individus par exemple.
- **Diversité des espèces** (ou "inter-spécifique") : on peut distinguer ici les espèces "sauvages" et les espèces "domestiques" (végétaux cultivés et animaux élevés par l'Homme)
- **Diversité des écosystèmes** (ou "écologique") : les différents "habitats" ou "milieux" de vie, où se développent la flore et la faune (et les autres organismes vivants...).



Les béalières, petits canaux d'irrigation traditionnels

exemples

Pratiques favorables à la biodiversité

- Mode de production biologique (AB)
- Rotations culturales longues et diversifiées
- Raisonnement des apports d'intrants (fertilisation, traitements phytosanitaires et irrigation)
- Implantation de couverts intermédiaires et de cultures dérobées
- Mise en œuvre des Itinéraires Techniques Simplifiés (non labour)
- Lutte biologique
- Préservation et utilisation des races et variétés locales et anciennes
- Maintien/développement des « infrastructures agro-écologiques », appelées aussi « éléments de biodiversité » ou « particularités topographiques » (ex : haies, zones humides, arbres isolés, béalières, murets, mares...)
- Agroforesterie : associer arbres et activités agricoles (culture, pâture) sur une même parcelle
- Enherbement des inter-rangs des vergers et des vignes
- Développement des cultures de légumineuses
- Limitation des pratiques de fauche précoce
- Développement des récoltes centrifuges (du centre vers la périphérie) pour limiter les dégâts éventuels sur la faune

La France adhère à la CDB
1994

Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE)
1999

Mise en place progressive de la conditionnalité des aides PAC (respect des Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », maintien des couverts herbagers permanents et autres « Bonnes Conditions Agro-Environnementales » comme la diversité de l'assolement, les bandes tampons, le non-brûlage des résidus de culture, l'entretien minimal des terres, le maintien des « particularités topographiques »...)
Primes Herbagères Agro-Environnementales (PHAE) et Contrats d'Agriculture Durable (CAD)
2003

Année internationale de la Biodiversité
Les 189 pays actuellement signataires de la CDB se réunissent à Nagoya pour la 10e Conférence des parties où un nouveau Plan stratégique de la Convention est défini pour les 10 années suivantes.
2010

1992

- Convention sur la Diversité Biologique (CDB) signée par 168 pays lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro.
- Mise en œuvre des premières mesures agro-environnementales PAC (aides à la conversion biologique, protection des races menacées d'abandon...)
- Directive européenne « Habitats »
- Loi nationale sur l'Eau (dont préservation des zones humides)

1997

Charte Nationale pour la gestion des ressources génétiques

2001

L'Union Européenne se fixait pour objectif de stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010 (objectif non atteint...).

2004

Plan d'actions « Agriculture et Biodiversité » de la Stratégie nationale pour la Biodiversité (celle-ci est revue à partir de 2010)

2005

« Charte de l'Environnement », adossée à la Constitution de la République Française

2007

- Grenelle de l'Environnement
- Dispositif des « Mesures Agro-Environnementales » (PHAE2, MAET...)

« Pour aller plus loin : » Chambre d'Agriculture de l'Ardèche - 4 avenue de l'Europe Unie - B.P. 114
07 001 PRIVAS Cedex - Tél. : 04 75 20 28 00 / Fax : 04 75 20 28 01
Site internet : www.synagri.com/rhone-alpes



Conception : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
Réalisation : SEJIAR
Coordination : SARL SEPADA

ARDECHE

Vignes : une richesse biologique insoupçonnée

Un cépage ardéchois millénaire

De longues années de patience et de labeur ont permis de faire revivre un cépage historique des terrasses cévenoles : le « Chatus ». Celui-ci était le principal cépage cultivé dans ce secteur du Bas Vivarais jusqu'à la crise du phylloxéra dans les années 1880 qui détruisit la quasi-totalité du vignoble.



Couston



Deux nouveaux cépages ardéchois ont été homologués en 2010

Plans de Brunel

De nouveaux cépages

L'agriculture a toujours été inventive et dynamique, notamment par la création variétale. C'est par exemple le cas des deux nouveaux cépages ardéchois homologués en 2010 : le « Couston N » et le « Plant de Brunel N » découverts au siècle dernier par des vigneron de St Marcel d'Ardèche et de St Remèze respectivement.



Les cocons de micro-guêpes "Neodryinus" opèrent en toute discrétion dans la régulation des ennemis de la vigne !

Rangs de chatus, cépage historique, sur terrasses

Une zone refuge, d'alimentation et de reproduction

C'est ce que représente les vignes pour de nombreux petits animaux : insectes, acariens, araignées... Qui peuvent être des ravageurs (espèces nuisibles aux cultures) mais aussi des espèces « utiles », appelées auxiliaires. Ces derniers jouent un rôle important dans la régulation des ennemis de la vigne, par prédation ou parasitisme.

Lutte biologique

C'est l'utilisation d'insectes auxiliaires pour lutter contre un ennemi de la culture. Elle a pour but d'introduire et d'acclimater un auxiliaire pour établir un équilibre durable entre le ravageur et sa némésis. Elle peut être parfois la solution la plus efficace et judicieuse...



Metcalfa Pruinosa

Les cicadelles "Metcalfa Pruinosa", véritables ravageurs de la vigne !

Micro-guêpe contre cicadelle

La cicadelle *Metcalfa pruinosa*, originaire du continent américain, a été introduite accidentellement en Italie et ne cesse de progresser sur le territoire français. Cet insecte piqueur-suceur rejette un miellat abondant sur lequel se développe une moisissure qui déprécie fortement la valeur marchande des fruits (raisin de table, kiwi, olive...). Face à la difficulté d'une lutte chimique, la lutte biologique par le lâcher de son auxiliaire, la micro-guêpe *Neodryinus thyplocybae* apporte une solution écologique, efficace et envisageable dans toutes les situations. En Ardèche méridionale, dans le cadre d'une lutte collective en viticulture, des lâchers ont été effectués en avril 2009.

ZOOM SUR

